saintjeandevedas.fr N°47- mai/juin 2019

VédaZine

+ Bienvenue à Saint Jean de Védas +

Juin au Terral

Les associations sur le devant de la scène !

saint jean de védas

Edito + sommaire

“ Vivre ensemble un bel été ! ”

Les beaux jours sont là ! Et avec eux l’envie de sortir se promener dans la ville, dans la garrigue, de profiter des nombreuses animations et festivités…

Mais le plaisir est gâché si nos rues, notre nature sont sales, jonchées de détritus, taguées, dégradées.

J’en appelle une nouvelle fois au civisme de tous ! Je vous demande d’avoir les gestes citoyens basiques : mettre ses papiers, ses canettes dans les poubelles, ses mégots dans des cendriers, ramasser les déjections de son chien, ne pas gêner le voisinage par du bruit intempestif et tardif, bien stationner…

De son côté, la municipalité va renforcer son action pour la propreté de la commune. Deux agents et du matériel technique viendront compléter le travail de la métropole sur la propreté de l’espace public.

Par ailleurs, nous travaillons à la définition d’une politique globale pour réduire les incivilités et accroître la propreté. Un plan d’action mêlant médiation, pédagogie, répression et actions curatives sera mis en place dès cet été.

Si nous faisons tous un effort, notre ville n’en sera que plus belle et plus agréable à vivre !

Clemenceau, Roudères, Granges… D’importants travaux sont en cours. Certains se terminent, d’autres débutent. Tous ont un intérêt général éminent et tous amélioreront notre cadre de vie.

Mais, durant la phase travaux, je sais qu’ils génèrent de forts désagréments tant aux riverains directs qu’à ceux concernés par des itinéraires de déviation par exemple.

Je sollicite votre compréhension et votre patience : au final, les résultats nous feront oublier, j’en suis sûre, les contraintes induites.

En attendant, je vous souhaite une superbe fin de printemps avec des temps forts incontournables : Juin au Terral, la fête locale et de nombreuses manifestations associatives…

Isabelle Guiraud,
Maire de Saint Jean de Védas
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

4 **Tout en images**

6 **Dossier**
Relations Mairie-Métropole

9 **Tout sur la ville**
Travaux rue des Roudères

14 **Civisme**
Priorité aux piétons !

21 **Portrait**
Nina Rouvelet

33 **Q/R**

06.04.2019

Bienvenue aux nouveaux Védasiens

Soixante-dix personnes ont bravé la pluie pour venir assister au pot d'accueil des nouveaux habitants le samedi 6 avril 2019. L'occasion de rencontrer les élus et de faire connaissance entre nouveaux Védasiens.

31.03.2019

Incontournable carnaval

Très attendu cette année, c'est sous un beau ciel bleu que les chars ont défilé dans les rues de Saint Jean de Védas. Beaucoup d'enfants et de familles ont répondu présents pour partager ce bon moment festif qui fait partie des incontournables à Saint Jean de Védas.

13.04.2019

Beau succès pour la Fête du sport

Pour la 2ème édition, la fête du sport a remporté un vif succès. Cinq cents personnes sont venues s'initier aux nombreuses disciplines sportives présentées. Merci aux associations védasiennes qui se sont impliquées dans cette journée.

Avant

03.2019

Aménagement de l'allée des pins au Terral

Après

25.03.2019

Nouveau service en mairie

Depuis le 25 mars, le service population/état civil vous accueille en mairie pour établir vos cartes d'identité et passeports biométriques. Un service très attendu et qui facilitera vos démarches.

N'oubliez pas de réserver en ligne vos rendez-vous sur le site internet de la Ville.

19.03.2019

Cérémonie du 19 mars

Comme chaque année, la Fédération des anciens combattants Algérie, Tunisie et Maroc (FNACA) de Saint Jean de Védas / Lavérune a commémoré le 19 mars, jour du cessez le feu de la guerre d'Algérie. Ce temps de recueillement à la mémoire des 30 000 appelés et de tous ceux, civils ou militaires, qui ont donné leur vie durant la guerre d'Algérie, réunissait anciens combattants et leurs familles au monument aux morts de Saint Jean de Védas.

Relations Mairie-Métropole

Comment ça marche ?

Née District, l'intercommunalité n'a jamais cessé d'évoluer. Devenue Communauté d'Agglomération en 2001, elle s'est, depuis le 1er janvier 2015, muée en Métropole (3M).
Un développement qui s'accompagne de compétences élargies, afin de structurer son territoire.
Etat des lieux des relations Mairie/Métropole !

Un pacte de confiance

La création de la Métropole a défini la démarche de concertation qu'elle entretient avec les 31 communes qui la compose à travers un pacte de confiance. Celui-ci se caractérise par des principes fondateurs adoptés par les maires. Ainsi, la solidarité, la proximité et la coopération figurent au coeur du projet politique. Un travail de co-construction est mené sur les politiques et les projets métropolitains sur la commune.

La commune comme relais des attentes locales auprès de 3M

La commune est la porte d'entrée de la Métropole. Sur les demandes de réalisation de projets telles que l'aménagement structurant de voirie, le transfert de la déchèterie,... ou la transmission de remarques sur les services publics et de demandes émanant des Védasiens.

Un travail en concertation sur les travaux de voirie et documents d'urbanisme (PLU, ...)

Un vrai travail en commun, avec un niveau technique élevé et un respect des volontés municipales. La commune conserve un pouvoir de validation et de véto.

Les e-services et le guichet unique, des outils pour le quotidien

Cette mise en place permet une simplification de l'accès des habitants à l'Administration. Vous avez un problème de collectes ? une panne d'éclairage public ? signalez votre réclamation sur les e-services (site Internet mairie/3M) ou appelez le guichet unique mairie/3M au 04 67 07 83 00

Une volonté de transparence pour les Védasiens

La municipalité et les services municipaux veillent à ce que cette répartition des compétences soit aussi transparente que possible pour les Védasiens.

Les avantages et inconvénients de cette mutualisation

Les + : une attractivité du territoire, un apport technique, des moyens budgétaires sans comparaison, des investissements massifs sur la commune en cours et programmés
Les - : un dispositif plus lourd et plus lent, une communication plus difficile

Au final, qu'est-ce cela change ?

- Une évolution inéluctable voulue par la réforme territoriale.
- De gros avantages et des inconvénients.
- Un nouveau cadre de travail pour la municipalité dont le but est d'être toujours plus efficace pour Saint Jean de Védas.

Répartition des principales compétences

+ Travaux rue des Roudères +

LA PAROLE À

Isabelle Guiraud
Maire,
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

La commune a programmé la requalification de la rue des Roudères en 2019 afin de sécuriser les cheminements vélos et piétons sur cet axe reliant le quartier de Saint Jean le Sec au tramway.

Nous profitons également de ces importants travaux pour reprendre l'ensemble des réseaux d'assainissement et pour réaliser l'enfouissement des réseaux secs.

À notre demande, un diagnostic phytosanitaire des platanes a été réalisé en avril 2017 par un expert forestier de la Confédération Nationale des Experts Fonciers, Agricoles et Forestiers.

Les conclusions mentionnent des préconisations particulières pour conserver ces arbres à maturité, notamment la réalisation d'une zone de protection hors travaux de 4 fois le diamètre des arbres.

Cette préconisation ne peut être assurée dans le cadre des travaux sur la voirie et les réseaux.

La commune a donc validé l'abattage des arbres situés entre la rue des Carrières et la rue Gratien Boyer.

Les platanes situés entre la rue des Mimosas et la rue du Picpoul pourront être préservés car la reprise du réseau d'eaux usées est différée.

Ce réaménagement permettra d'améliorer encore la qualité de la ville.
Et donc la qualité de vie des Védasiens.

Le tour des travaux de voirie à venir :

➲ **Création d'une zone bleue de stationnement au niveau des commerces du centre** (place de l'Ortet et avenue de la Libération) afin de favoriser leur activité. Les stationnements au pourtour de la place centrale restent en zone blanche pour offrir aux riverains des possibilités de stationnement longue durée. Des racks à vélos vont aussi être installés.

➲ **Création de places de stationnement rue de la Cadorque** qui permettent d'organiser un stationnement réglementé. En réduisant la largeur de chaussée, ces travaux permettent également de réduire la vitesse des véhicules.

➲ **Campagne de marquage :** reprise des principales pistes cyclables existantes et de certains passages piétons, notamment à proximité des écoles et équipements sportifs. Ceci afin de sécuriser les déplacements des enfants et favoriser les déplacements en mode doux (vélo notamment).

➲ **Route de Lattes :** transformation du sens interdit « sauf riverains » en sens interdit après l'entrée du parking du Super U. Pour conforter le sens unique, des places de stationnement seront marquées sur la chaussée, réduisant ainsi sa largeur de passage.

Aménagement de circulation réalisé en avril 2019 //

Transformation du cédez le passage en stop sur la rue Fon de l'Hospital

Les Roudères : détail du projet

Quelques indications

En 2013-2014, un bureau d'études accompagné d'un cabinet d'urbaniste ont réalisé une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette étude de faisabilité a permis, en concertation avec la Commune :

- d'établir un diagnostic de l'espace existant,
- de fixer les objectifs et les propositions d'aménagements futurs de la rue des Roudères.

La requalification en chiffres

- Longueur de voie : 420 mètres linéaires
- Coût des travaux : 1 213 111 € TTC
- Coût des études : 59 140 € TTC
- Subvention Hérault Energies : 20 000€ TTC

La maîtrise d'oeuvre est réalisée par le bureau d'études SERI, sous compétence Métropolitaine.

CALENDRIER DES TRAVAUX

➥La première tranche de travaux a démarré en mars 2019 et se poursuivra jusque **début août**.

➥La seconde tranche devrait être finalisée à **l'hiver 2019-2020**.

Le projet urbain retenu

L'objectif est de répondre aux attentes de la population pour améliorer leur cadre de vie par des aménagements de qualité permettant à la fois des déplacements sécurisés mais également de redonner un caractère plus urbain à cette rue qui n'est aujourd'hui qu'un axe de circulation routière. Ces aménagements pourront à terme être répertoriés comme des espaces publics à part entière, partagés sans difficulté.

- Rénovation des réseaux souterrains, dont le pluvial (dysfonctionnements du réseau existant) et les réseaux d'eau potable
- Enfouissement des réseaux aériens
- Reconfiguration de l'espace public

Concertation

11 février 2014
Réunion avec des riverains : présentation de la démarche globale de la commune en matière d'aménagement et de sécurisation de voirie.

18 novembre 2014
Réunion avec des riverains et le cabinet d'études : échanges sur le diagnostic technique et les pistes d'aménagement envisageables.

« Moment très attendu de nos aînés, le voyage des seniors nous amènera cette année sous le soleil provençal. Les 17, 19 et 21 juin, direction Cassis pour une visite guidée de la savonnerie artisanale et une balade en bateau des célèbres Calanques. Près de 300 personnes sont attendues sur les trois jours, pour partager un moment convivial et festif.

Arlette VESSIOT
Maire adjoint
à l'action sociale et solidarité

Ouverture d'une nouvelle aire de jeux Jean Moulin

Chaque année, la Ville investit pour aménager les espaces publics et des équipements de loisirs de proximité. Depuis le 18 avril, les travaux vont bon train pour réaliser la nouvelle aire de jeux Jean Moulin. **L'inauguration de l'aire de jeux aura lieu le samedi 25 mai à 11h, rue Federico Garcia Lorca. Tous les Védasiens sont cordialement invités.**
Coût des travaux : 100 000€ TTC

C'est parti pour les révisions du brevet !

L'aide aux devoirs pour les élèves de 6ème, 5ème, 4ème se termine le 31 mai au soir. A partir du lundi 3 juin, les révisions du brevet pour les 3ème commencent. Les créneaux restent inchangés, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h15 à 19h.
Ouvert à tous les 3ème, les inscriptions démarrent le 06 mai 2019 auprès de Nasséra Harbi au 04 99 52 78 78 ou par mail : n.harbi@saintjeandevedas.fr

Initiation aux premiers secours à l'accueil de loisirs « les garrigues »

Au programme des vacances d'hiver, une douzaine d'enfants âgés de 9 à 11 ans ont pu bénéficier de deux jours d'initiation au secourisme. Ce stage mené de façon ludique et pédagogique par Laurent Navarro, assistant de prévention de la collectivité, avec le concours d'un animateur, a permis aux enfants d'acquérir des automatismes et d'apprendre les gestes essentiels : savoir protéger, examiner, donner l'alerte, secourir. Ils se sont exercés à partir de mise en situation et ont appris la mise en position latérale de sécurité (PLS), comment faire un massage cardiaque, poser un défibrillateur ou comment agir en cas d'étouffement. Chaque participant a reçu un diplôme à l'issue de la formation qui a rencontré un vif intérêt. Une sortie avec la visite d'une caserne de pompiers est prévue prochainement.

Conseil

Le conseil municipal se réunira le **jeudi 16 mai à 18h30**, salle du conseil en mairie. Les séances sont ouvertes au public.
Vous pouvez retrouver l'ordre du jour une semaine avant sur le site internet de la Ville saintjeandevedas.fr

Cérémonie

Le mercredi 8 mai, venez commémorer le 74ème anniversaire de la victoire de 1945. **Rendez-vous à 10h45 sur le parvis de l'Hôtel de Ville** pour un dépôt des gerbes au monument aux morts à 11h. A l'issue de la cérémonie, un apéritif sera offert dans la cour arrière de la Mairie.

Elections

Le dimanche 26 mai auront lieu les élections européennes. Suite aux travaux de la salle des Granges, **les bureaux de vote n°1 et 5** seront déplacés exceptionnellement pour ce scrutin à la Médiathèque.

CIVISME

Les incivilités sont l'affaire de tous !

Depuis plusieurs mois, nous faisons un point sur les incivilités qui empoisonnent la vie des Védasiens et sur les obligations de chacun.
Parce que 2 piétons sur 3 **sont tués en agglomération et que nous sommes tous piétons**, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) a décidé de frapper fort.
Nous vous rappelons les règles pour circuler en toute sécurité !

Refus de priorité aux piétons

Selon le Code de la route, le piéton est prioritaire aux abords des passages piétons et son non-respect constitue un refus de priorité donnant suite à une amende et une perte de points.

Depuis le 18 septembre 2018 et l'application du décret n°2018-975 en lien avec le dernier Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), les sanctions sont renforcées. **Cette mesure vise à réduire la mortalité des piétons.**

Le non respect du passage clouté ou le refus de la priorité au piéton lors de sa traversée sur la chaussée est punie d'une contravention de classe 4 avec :
- **Un retrait de 6 points** sur le permis de conduire au lieu de 4 auparavant),
- **Amende forfaitaire de 135€**,
- Amende forfaitaire minorée de 90€,
- Amende forfaitaire majorée de 375€.

Piétons, le bon comportement

Comme tous les usagers de l'espace public, **le piéton a des droits et des devoirs,** établis par le Code de la route :
- **S'il existe un passage pour piétons à moins de 50 mètres, vous devez l'utiliser** (article R.412-37),
- S'il n'existe pas de passage, vous devez traverser selon un axe perpendiculaire à la chaussée,
- Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage pour piétons, vous devez traverser la chaussée en prolongement du trottoir (pas de traversée en diagonale),
- Vous ne devez traverser qu'après **vous être assuré de pouvoir le faire « sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules »**

Lorsque la traversée de la chaussée est réglée par un feu de signalisation, vous ne devez-vous engager que lorsque le feu est au vert pour les piétons.

« Non respect de la priorité aux piétons, c'est 6 points !

Écouteurs/casque = danger !

Écouter de la musique ou avoir une conversation en kit mains libres peut réduire votre concentration visuelle. **Évitez d'écouter la musique à un volume trop élevé pour percevoir les bruits environnants et restez particulièrement vigilant au moment de traverser.**

Stationnement très gênant : quel est le tarif ?

Stationner sur un passage piéton est considéré comme très gênant… et peut vous coûter cher !

Un stationnement est considéré comme très gênant dès lors qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture.

Depuis le 30 juin 2015, les stationnements et arrêts suivants sont passibles d'une **amende forfaitaire de 135€ (classe 4)** : place handicapée, passage piétons, trottoir, piste cyclable.

Une campagne d'affichage

Vous avez sûrement vu une de ces affiches dans un des vingt-cinq panneaux MUPI de Saint Jean de Védas ?

En effet, depuis janvier 2019, et pour la deuxième fois, la campagne d'affichage citoyenne se décline sous toutes les formes d'incivilités qui nous empoisonnent la vie.

Stationnement gênant, déjections canines et encombrants laissés par terre, cette campagne rappelle les bons gestes à adopter pour un **bien-vivre ensemble**. Mais également l'amende à laquelle vous vous exposez si vous êtres pris "en flagrant délit".

Et les cyclistes ?

Beaucoup de cyclistes pensent qu'ils peuvent contourner la réglementation routière sous prétexte qu'ils ne mettent pas en danger les autres véhicules. Inutile de rappeler que le code de la route s'applique également aux cyclistes :

- Rouler sur un trottoir : cette pratique est interdite et vous expose à une amende de 135€

- Rouler sans casque : le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. En cas d'infraction, l'amende de 135€ s'applique à l'adulte de 18 ans et plus qui transporte ou accompagne l'enfant

- Feu rouge : comme les automobilistes, vous ne pouvez pas griller un feu rouge, et ce même si aucune voiture n'arrive à l'intersection. Sinon vous risquez une amende de 135€

- L'alcool : beaucoup de cyclistes l'ignorent, mais rouler à vélo en état d'ivresse peut conduire au tribunal ! En cas de contrôle, l'amende encourue peut atteindre jusqu'à 750€ si le taux d'alcoolémie est compris entre 0,5 et 0,8g par litre de sang. Au delà il s'agit d'un délit

- Téléphone et écouteurs : il est interdit de téléphoner à vélo ou de rouler à vélo avec des écouteurs. Ces faits sont passibles d'une amende de 135€

GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS

Un service public exemplaire

La lutte contre le changement climatique et la maîtrise de la consommation énergétique sont au cœur de chaque action entreprise par la municipalité

Le développement durable des espaces verts s'articule autour de trois principes : **écologique** (diminuer les pollutions, protéger la biodiversité), **économique** (diminuer les coûts) et **social** (penser aux utilisateurs de ces espaces). A plus long terme, c'est la protection des écosystèmes qui est en jeu

MISE EN PLACE DU PAPPH

Un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles est un ensemble d'actions à l'échelle de la commune vers une gestion de l'espace public sans pesticides et économe en eau. L'interdiction aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires (hors produits de biocontrôle, produits AB et produits à faibles risques) pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public est en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

LA FIN DES PESTICIDES

Sur Saint Jean de Védas, cette obligation a été respectée avec plus d'un an d'avance.
Concrètement, ce sont principalement les espaces « gazonnés » qui ont été les premiers impactés avec l'implantation d'espèces méditerranéennes moins gourmandes en eau et en entretien.
Parmi les dernières réalisations on peut citer les abords du groupe scolaire des Escholiers, le groupe scolaire René Cassin, l'espace du Puits de Gaud (en cours, avec la réfection des espaces devant la nouvelle salle des granges) ou encore au niveau de l'aire de jeux Jean Moulin (en face du collège).

DES ALTERNATIVES NOMBREUSES

Au domaine du Terral, plusieurs pots de terre cuite appelés Oyas ont été mis en place par les services de la Ville. Ces pots ont la particularité, une fois enterrés, de diffuser l'eau et l'humidité de manière plus progressive.
Cela espace considérablement les périodes d'arrosage et favorise ainsi les économies d'eau.
Dans cette même optique, les plantes vivaces constituent une solution pour remplacer les plantes « annuelles » ou « saisonnières » qui demandent plus d'entretien.
Des engrais organiques (broyat issu des élagages communaux) ont remplacé les anciens engrais chimiques. Ces paillages empêchent les herbes de se développer et maintiennent l'humidité autour des plantations.
Enfin des traitements bio pour répondre à la problématique des chenilles processionnaires se montrent extrêmement efficaces. Utilisés par la Ville et la Métropole, la campagne de projection se passe à l'automne, saison où la chenille atteint le stade larvaire.
Autant d'actions en faveur d'un environnement plus sain pour une meilleure qualité de vie sur Saint Jean de Védas.

ET DEMAIN ?

Les nouvelles générations sont régulièrement sensibilisées à ces changements comportementaux. Les programmes scolaires incluent tout un pan d'apprentissage face aux enjeux du développement durable. Au niveau local, une opération en particulier est reconduite chaque année pour, entre autres, planter des arbres.
Pendant trois jours, lors de l'opération « La forêt s'invite à l'école », les enfants en maternelle ont pu participer à différents ateliers ludiques sur la protection de l'environnement. Ils ont plantés plus de 200 plants (Cèdre de l'Atlas, Séquoia sempervirens, Ginkgo biloba, Pin de Salzmann, Chêne pubescent, Tilleul argenté, chêne vert...) dans les parcs du Terral et de la Peyrière.
Des gestes forts pour ces jeunes face aux problématiques environnementales grandissantes.

Chiffres clés

"La Forêt s'invite à l'école" :
- Près de **500 enfants** participants des écoles maternelles et élémentaires de la Ville ;
- Encadrés par **9 animateurs et 24 parents** accompagnateurs ;
- **210 arbres et arbustes plantés.**

CARTE SCOLAIRE

On fait le point sur les dérogations !

La rentrée de septembre 2019 sera marquée par l'ouverture d'un quatrième groupe scolaire sur la commune. En septembre 2018, il y avait **984 élèves sur la commune**. Cette ouverture permettra de scolariser les quelques **1100 élèves prévus pour cette rentrée**, soit 116 de plus que l'année précédente.
L'arrivée de ce nouveau groupe scolaire permet de redéfinir le découpage scolaire sur une base géographique et de proximité, plus pratique et plus cohérente.
Avec la mise en œuvre de la carte scolaire, la municipalité s'est engagée sur trois points : la transparence, notamment en organisant très rapidement des réunions de concertation tout au long du processus afin de travailler avec les partenaires éducatifs locaux sur les effectifs, les conditions d'affectation et les statuts dérogatoires ; **la bienveillance**, en faisant en sorte que l'année 2019/2020 soit une année particulière, de transition, avec la possibilité de mettre en place un système de dérogation particulier ; **la rapidité**, en mettant tout en œuvre afin de répondre au plus vite aux familles.

Premier bilan des demandes de dérogation suite à la commission du 15 avril 2019 :

TOTAL DES ENFANTS SCOLARISÉS ACTUELLEMENT (hors CM2)	**890**
ÉLÈVES SANS CHANGEMENT D'AFFECTATION	**575**
TOTAL DES ENFANTS CONCERNÉS PAR UN TRANSFERT	**315**
TOTAL DES DEMANDES DE TRANSFERTS ACCEPTÉS PAR LES FAMILLES	**199**
TOTAL DES DEMANDES DE DÉROGATION	**116**

Ces premiers chiffres permettent de continuer le travail de concertation avec l'Education Nationale sur les possibilités de dérogation. **Lors de la prochaine commission dérogation qui aura lieu le 17 juin, des décisions pourront être prises afin de répondre aux familles dans l'attente de ces transferts.** Nous reviendrons sur la carte scolaire dans le Védazine du mois de juillet.

Visite du nouveau Groupe scolaire Jean D'Ormesson

La municipalité vous ouvre les portes du nouveau groupe scolaire Jean D'Ormesson pour une visite en avant première :
LE JEUDI 27 JUIN à 18H00
Venez nombreux !

MOUSTIQUE TIGRE

PRIVONS-LE D'EAU !

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre a su profiter du développement des transports pour faire son apparition en France au début des années 2000 et ne cesse de gagner du terrain. En 2015, il était présent dans une trentaine de départements.
Particulièrement nuisible, car piquant principalement le jour, il est vecteur potentiel de maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika.
Comment éviter son développement ?
Par une action individuelle et collective consistant à supprimer les lieux de ponte potentiels et à lui bloquer l'accès à l'eau.

Les bons gestes :
- Videz 1 fois/semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes : coupelles, pots, pieds de parasol, plis de bâches,...
- Rangez à l'abri de la pluie : outils de jardinage, brouettes, seaux et arrosoirs, jouets, poubelles,...
- Couvrez de façon complètement hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire : récupérateurs d'eau de pluies ou cuves, fûts divers, tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison
- Curez pour faciliter l'écoulement des eaux : bondes d'évacuation extérieures, rigoles couvertes avec grille, gouttières, chéneaux,...
- Jetez : les boîtes de conserve et les déchets de chantier.

L'ASTUCE !

Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

Tous les renseignements sur :
www.moustiquetigre.org /
n° indigo : 0 825 399 110

NINA ROUVELET

Un podium européen bien mérité

Nina Rouvelet a toujours voulu danser. Depuis l'âge de 4 ans, où elle débute ses cours de classique, cette passion de la danse où le corps s'exprime intensément ne l'a jamais quittée.
Elle découvre le Modern Jazz à l'ASCL (Association Sports Culture et Loisirs, basée à Saint Jean de Védas) et y fait la rencontre de Carole Escolar (Ateliers V'danse).
Les cours, les stages et son premier concours « Espoir de la danse » à l'âge de 7 ans qui est déjà prometteur pour Nina. Mais des problèmes de santé au niveau de sa croissance surviennent : problèmes de dos, traitements lourds, Nina est volontaire et s'accroche.
Elle adapte ses chorégraphies avec sa professeur et collectionne les premiers prix dans diverses compétitions.

Du régional au national, Nina impressionne

Il y a un an, lors de la finale nationale à Lyon, elle décrochait les félicitations, le coup de cœur du jury, et par là-même son ticket pour le concours européen au Luxembourg.
Une compétition au niveau relevé accueillant près de 110 participantes avec plus de 10 nationalités représentées.
Et une fois de plus, Nina se distingue et monte sur le podium avec le troisième prix dans sa catégorie en « imposé » (toutes les concurrentes dansent sur la même musique avec la même chorégraphie).
« Ce sport individuel recèle un formidable esprit d'équipe au sein de V'danse et Carole Escolar l'encourage fortement » constate Nina. Une des clés à n'en pas douter de la longévité des bons résultats de l'école.

Nouveau challenge en 2019

Pour cette année, c'est un nouveau challenge qui attend notre danseuse avec le passage à la création en jazz : concevoir une chorégraphie sur une musique de son choix (pas plus de deux minutes). Et avec Nina, les idées de mouvement ne manquent pas…
Au niveau scolaire, Nina est en PAA (Pratique Amateur Avancée) de par son niveau de cours de danse hebdomadaires.
Elle jongle ainsi entre une scolarité aménagée au lycée Clémenceau et de nombreuses heures de cours au conservatoire de danse de Montpellier.
Des journées chargées et un rythme soutenu qui la font réfléchir quant à son avenir en danse…
Un bac scientifique et des études de médecine pourraient s'inviter dans les projets de l'adolescente qui garderait la danse comme loisirs.
Et une idée qui commence à poindre pour l'avenir : l'altruisme de la médecine en se servant de son expérience personnelle et sportive…
Une trajectoire peu commune où la persévérance et l'esprit de revanche ont d'ores et déjà armé Nina pour la vie.

Nina Rouvelet, championne de danse
« Malgré mes soucis de santé, j'ai persévéré pour décrocher mes résultats ».
Son ambition : devenir endocrinologue pour être à l'écoute des problématiques de ses futurs patients.
Son objectif en 2019 : briller au concours national à Valenciennes du 29 mai au 1er juin.

Juin au Terral

Les associations entrent en scène !

Un mois entier dédié aux associations de la ville qui met à disposition le domaine du Terral et ses équipes. Danse, chant, théâtre, concerts, cirque et expositions, autant de bonnes raisons de venir à la rencontre de tous ces adhérents qui montent sur scène présenter le travail de l'année écoulée.

THÉÂTRE

11 juin / Anima

"MIGRAAAANTS"
Ils sont nombreux. Très nombreux. Combien ? On ne sait pas. On les appelle « migrants » et n'ont qu'une seule chose en tête, quitter leur pays de guerre ou de misère et aller en Europe. De son expérience de journaliste à Radio France International, Matei Visniec, dramaturge français d'origine roumaine, signe, mais sans intention moralisatrice, ''Migraaaants'', une comédie noire à l'humour ravageur. Les scènes s'enchaînent comme des tableaux, vives, poignantes, burlesques, dérisoires, grinçantes ou émouvantes. Tout en prenant par l'humour le contre pied de cette actualité tragique, l'auteur y entremêle les destins de réfugiés, de passeurs, d'habitants de pays traversés mais aussi de commerçants et de dirigeants politiques européens, tous ''embarqués'' dans la même histoire. Une pièce sans début ni fin où chacun exprime sa vision du monde, ses inquiétudes, mais aussi ses rêves.
20h30 / 10€ et 7€ / à partir de 12 ans
Billetterie 1h avant le spectacle

MUSIQUE

19 juin / Gospel Giving Singers

Forte aujourd'hui de 56 adhérents assidus, la chorale Gospel Giving Singers est est l'une des plus importante chorale de la région. Elle est composée de 4 pupitres : basse, ténor, alti et soprano et existe depuis plus de 20 ans.
Outre le gospel son genre musical de prédilection, la chorale Gospel Giving Singers se diversifie et interprète également quelques titres de blues et de Soul.
20h30 / 10€ adultes
Gratuit pour les moins de 12 ans

DANSE

05 juin / Mudra Danse

Journée caritative au profit d'Indinila à partir de 14h suivie à 20h du spectacle **"YASÂMAN, PÉTALES DE VIE"**. Un spectacle engagé de Meena Kanakabati, en hommage aux femmes en Inde et dans le monde.
5€ et 10€ / tout public / accessible aux publics sourds
www.compagnie-mudradanse.com
Facebook : Meena Kanakabati

08 juin / Comité de jumelage

GALA DE DANSE ET GUITARES ESPAGNOLES
Bar tapas dans le hall du Chai, danses sévillanes, flamenco ou encore rumba et guitare aux accents ibériques sur la scène... le Comité de jumelage fera vibrer votre âme espagnole !
20h30 / 8€ / gratuit pour les moins de 12 ans

22 juin / Centre rock compagnie

GALA DE DANSE
Spectacle de danse de couples, de jeunes enfants et de seniors. Joie et bonne humeur autour de danse telles que le rock, la bachata, le swing, la salsa et bien d'autres...
20h / 12€ / tarif réduit : 8€ (7-12ans)
Gratuit pour les moins de 7 ans

Juin au Terral

29 juin / C2 HIP-HOP

SPECTACLE DE DANSE HIP HOP «GAME OF LIGHT»
L'association C2 vous propose une création des 19 danseurs de la nouvelle compagnie C2 «game of light» avec de la danse hip hop debout et au sol avec différents jeux de lumières.... De quoi voir les mouvements sous un autre angle. Dans la continuité du thème précédent, les danseurs de tous âges vous présenteront le travail des dernières semaines de cours hip hop et ragga dispensés à la salle Voltaire au Terral. Réservation fortement conseillée auprès de Erika au 06 18 02 02 14.
1ère séance à 17h30 / 2ème séance à 21h / 3€ en prévente (à la salle Voltaire le lundi, mardi et jeudi de 17h à 19h30) ou 5€ sur place (à la billetterie 30 minutes avant le spectacle)
Tout public à partir de 3 ans

©G. Guénard / ASCL

DANSE-THÉÂTRE

15 juin / ASCL

GALA DE FIN D'ANNÉE DE V'DANSE
Le gala cette année porte sur le thème "Le monde de Narnia" qui va nous permettre de visiter le royaume fictif de Narnia, un endroit où les animaux parlent, la magie est courante, et le bien combat le mal.
14h30 et 17h30 / tarifs non communiqués
Plus d'informations sur : www.ascl34430.fr
Par mail : ascl-stjdevedas@orange.fr

CIRQUE

01 juin / KEROZEN & GAZOLINE

FÊTE DE L'ÉCOLE DE CIRQUE
L'école de cirque KEROZEN & GAZOLINE organise sa fête annuelle dans le parc du Terral. L'après midi démarrera par des ateliers cirque (petite enfance, équilibre sur objets, jonglerie, aériens,...) et des spectacles des adolescents des ateliers de l'école et de compagnies professionnelles. De 18h à 19h30, nous proposerons un cabaret avec de superbes numéros.
A partir de 15h / tout public
Gratuit

LES ASSOCIATIONS S'EXPOSENT DANS LA GALERIE DU CHAI DU TERRAL

Art'Chai : exposition "Fenêtre sur Cours #2" du 3 au 9 juin - **vernissage le 5 juin à 18h30**

AIME : exposition du 10 au 16 juin
Vernissage le 11 juin à 18h30

Térébinthe : exposition "Sur le fil" du 17 au 23 juin - **vernissage le 19 juin à 18h30**

3ème œil : exposition du 24 au 30 juin
Vernissage le 25 juin à 18h30

KEROZEN & GAZOLINE

Stages de cirque

Du 8 juillet au 30 août 2019, l'école de cirque Kerozen & Gazoline propose 8 stages de découverte aux arts du cirque pour les 3 à 5 ans (10h30-12h00, 65€) et les 6 à 10 ans (14h00-16h00, 80€).
Renseignements et inscription au 0467132891 ou sur kerozenetgazoline.com

SECOURS CATHOLIQUE

Une aide de tous les instants

Le Secours Catholique aide les personnes en difficulté les premiers jeudis de chaque mois au 20 rue du grand pradet sur Saint Jean de Védas. Écoute, aide alimentaire, conseils, autant de missions essentielles menées par l'association.
Toutes les informations au 09 52 27 59 57

OBLIQUES

Découverte du Patrimoine

visite de Minerve et d'Amphoralis (musée des potiers gallo-romains) - **Dimanche 12 mai**, Visit'insolite (Montpellier) - **Vendredi 19 mai**, escapade en Dordogne (visites de Sarlat, Domme, La Roque-Gageac, Beynac, Lascaux 4, La Roque-St-Christophe, Rocamadour, gouffre de Padirac) - **Du mardi 4 au vendredi 7 juin**, exposition « Torques et Cie » au musée archéologique Lattara (Lattes)- **lundi 17 juin**.
Renseignements par courriel association.obliques@gmail.com ou téléphone au 06 12 80 44 51 ou 04 67 27 55 19.

TENNIS CLUB

Championnat Pré-national - Région Occitanie

Dimanche 19 mai 2019, dès 9h, venez assister à des matchs de haut niveau décisifs entre le Tennis club de Saint Jean de Védas et le Tennis Club d'Albi dans une ambiance conviviale autour d'un food-truck. Ouvert à tous les védasiens (licenciés ou non).
Plus de renseignements au 04 67 47 37 25 ou par mail à tc.stjeandevedas@wanadoo.fr

Agenda associations

19.05.2019
Vide-greniers / Ribambelle
L'association Ribambelle assurera son 3ème vide-greniers le dimanche 19 mai 2019 de 9h à 15h au groupe scolaire René Cassin. Toutes les informations par mail à ribambelle.cassin@gmail.com

19.05.2019
Pique-nique Saint Jean Environnement
L'association Saint Jean Environnement organise un pique-nique écologique sur le site de la Capoulière le dimanche 19 mai 2019 à partir de 10h30. Plus de renseignements par mail à gautron.c@wanadoo.fr

Dès le mois de mai 2019
Voyage du Comité de Jumelage
Ne manquez pas le prochain voyage du Comité qui se déroulera du 2 au 9 octobre 2019 en Espagne (Navarre, Riga, Pays Basque). Tarif adhérent 1010€ et 1050€ pour les non-adhérents. Inscriptions 04 67 47 25 02 ou par mail à marie.gomez3@gmail.com

31.05.2019
"Fête des voisins"
L'association Bien vivre à Roque-Fraïsse vous invite à partager un moment de convivialité pour faire connaissance avec ses voisins. Chacun amène à manger ou à boire, à partager. À partir de 18h30.
Plus d'informations au 06 51 27 94 96 ou sur facebook : quartierroquefraisse

09.06.2019
Vide-greniers Les petits Escholiers
L'association les petits Escholiers vous propose son vide-greniers le dimanche 9 juin de 9h à 13h dans la cour de l'école maternelle "Les Escholiers".
Réservations : lespetitsescholiers@gmail.com / 06 51 64 80 55

16.06.2019
Tournoi du Racing Club Védasien
Ne manquez pas le tournoi de l'amitié le 16 juin 2019 au Complexe Etienne Vidal.

CONCERT DE CLÔTURE DE SAISON

Hommage à Nougaro

Comme chaque année, nous terminons la saison avec un rassemblement de musiciens d'exception. Un trio unique au service d'un orfèvre des mots... **Babx**, auteur-compositeur, pianiste chanteur à l'univers élégant, inventif et ensorcelant. **André Minvielle** qui mélange avec génie le scat, le blues et le rap en s'accompagnant d'une vielle à roue, de percussions, d'un mégaphone ou de bouteilles en plastique. **Thomas de Pourquery,** saxophoniste et chanteur, inventeur de jazz à haute puissance onirique. Grâce à eux, les mélodies et les paroles de l'auteur de Toulouse, se patinent de nouvelles couleurs délicatement posées au fil de leurs improvisations, au gré de leur fantaisie.

Vendredi 10 mai / 20h00 / Chai du Terral / tout public
Renseignements et réservations : 04 67 82 02 34

ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Portes ouvertes

Vous avez envie de dessiner ou de peindre, quels que soient votre âge et votre niveau, les ateliers adultes de l'école municipale d'arts plastiques vous sont ouverts tout le mois de juin pour un cours à l'essai ou simplement venir rencontrer les élèves et leur professeur, Colette Soulié.

Horaires des cours : lundi de 14h30 à 17h00 / mardi de 14h à 16h30 / jeudi de 19h30 à 22h00
Renseignements : 04 67 85 65 52
Mail : ecole-artsplastiques@saintjeandevedas.fr

CONCERTS GRATUITS

Les acoustiques de la Peyrière

Fort du succès rencontré l'été dernier, la Ville vous propose cette année encore **dès le 4 juillet**, quatre moments musicaux dans le parc de la Peyrière.

Au programme :

Jeudi 4 juillet

Zumkotcha

Zumkotcha, c'est un trio vocal féminin, composé de Corinne Zoumboulis, Carole Cottel et Christine Chabaud, trois chanteuses aux voix singulières. Elles sont accompagnées d'Éric Manchon, musicien électro multi instrumentiste qui les emporte avec sa palette de sons électroniques.

Jeudi 18 juillet

©M. Bonfils

Les ânes de Palinkov

Le tout nouveau collectif montpelliérain les Ânes de Palinkov mixe de façon festive et déjantée les musiques de Bulgarie, de Macédoine et de Roumanie avec un rock extravagant et de folles improvisations !

Jeudi 8 août

©J-B Senegas

Skeleton Band

Le Skeleton Band écume les clubs et les speakeasys de toute l'Europe depuis bientôt 10 ans, usant les planches à la manière d'un cirque décadent qui déballerait ses squelettes, banjo et contrebasse en avant. Jouant un rock à trois temps, sorti des marécages,s'échappant des oraisons.

Jeudi 22 août

Trio Stefanica

Accompagné de son frère et de son père, Raphaël Stefanica vous propose un concert de musique classique sous forme de trio.

Concert à 20h30
Restauration et buvette dès 19h30
Entrée libre

ECOLE DE MUSIQUE

Fête de l'école de musique

Moment festif où les élèves peuvent jouer en public en formation variée (seul ou en ensembles) dans une ambiance conviviale.

Dimanche 30 juin / 16h00 / Domaine du Terral / gratuit

FESTIN DE PIERRES

On a besoin de vous !

Festin de Pierres revient les 14 et 15 septembre 2019 !
Une édition exceptionnelle, car le festival souffle ses 10 bougies ! Il est temps pour nous de (re)mobiliser les troupes pour accompagner et porter ensemble cette prochaine édition. Votre mobilisation et votre investissement sont indispensables à la réussite de cet événement ! Nous vous donnons donc rendez-vous le jeudi 16 mai à 19h, au Domaine du Terral pour une réunion des bénévoles. Nous comptons sur vous et vous invitons à relayer (auprès de vos amis, votre famille, vos nouveaux voisins) notre appel à bénévoles et à hébergeant.

Pour toute précision, contacter Clémentine Durand Bernat : c.durand-bernat@saintjeandevedas.fr

SPECTACLE MUSICAL

« A l'eau ! Lola »
Cie LUTINE

« A l'eau ! Lola » aborde le thème de l'hygiène corporelle. Le spectacle défend l'idée que c'est à travers le jeu que l'enfant apprend à accepter plus facilement le cadre imposé par le monde des adultes.

Samedi 18 mai / 10h00 / Médiathèque Jules Verne
Sur inscription / 3 ans et +

Agenda

Mai

11.05.2019
Atelier des 3 temps
"De la graine à la médiathèque"

Dans le cadre de l'atelier des 3 temps «de la graine à la médiathèque» proposé par l'association Element Terre. Un atelier (Grands) parents-Enfants d'une durée de deux heures pour apprendre les bases du jardinage.
Médiathèque Jules Verne / 10h-12h
Tout public

12.05.2019
Masterclass et concert

©R. Galabert

L'école municipale de musique accueille le guitariste Cyprien Barale pour une Masterclass de 15h à 17h et un concert de guitare classique et picking à 18h.
Salle Verlaine au Domaine du Terral / entrée libre

Du 14 au 27.05.2019
Exposition de fin d'année
Les enfants de l'école municipale d'arts plastiques exposent le résumé de leur année dans la Galerie du Chai du Terral.
Vernissage le mardi 14 mai à 18h30
Chai du Terral

Juin

04 au 29.06.2019
Exposition des écoles de la commune
Médiathèque Jules Verne
Vernissage le 11 juin à 17h / entrée libre

28.06.2019
Ecole municipale de musique
Concert partagé choeur de femmes et chorale Hardi les gars. Ce concert est une rencontre de chorale qui viendront interpréter chacun leur répertoire le temps d'une soirée. Le répertoire sera varié : musique classique, airs d'opéra et variété.
20h30 / Eglise Saint Jean de Védas / gratuit

SPECTACLES AU CHAI DU TERRAL
renseignements au 04 67 82 02 34
ou sur www.chaiduterral.com

+ Tout un week-end +

Organisée par le Comité des festivités Védasiennes, en partenariat avec la Ville de Saint Jean de Védas, le Club taurin L'Encierro et la Boule védasienne.

Vendredi 21 juin

Au puits de Gaud

18h : ouverture de la fête foraine
19h à 21h : remise des clefs de la ville au Comité des festivités Védasiennes / buffet apéritif offert par la municipalité et ouverture de la tombola
21h à 00h30 : concert rock "Les Oppe" et DJ

Samedi 22 juin

Au puits de Gaud

14h30 : inscription au concours de doublette montée
15h : concours doublette montée organisé par la Boule Védasienne (5€ par équipe, réservé aux Védasiens)
19h à 21h30 : bal avec DJ
21h30-1h : Bal avec K-Hello

Aux arènes municipales

18h à 20h : taureau piscine "spécial enfant" organisé par le Club Taurin, gratuit

Dimanche 23 juin

Aux arènes municipales

9h : petit déjeuner offert aux Védasiens
10h15 : déambulation des arènes à la maison de retraite Sudalia, défilé gardian, costume à l'ancienne et bénévoles
12h : ferrade en piste, gratuit
14h : spectacle andalou et vachette, gratuit
Buvette et restauration assurée par le Club Taurin

Au puits de Gaud

14h30 : inscription au concours de pétanque triplette mixte
15h : concours de pétanque triplette mixte (1 femme ou 1 enfant -12 ans / 5€ par équipe, réservé aux Védasiens)
17h à 18h30 : big mousse enfants
19h : brasucade offerte par le Comité des festivités Védasiennes
20h : tirage de la tombola
21h à 1h : soirée extravaganza avec DJ et surprises

Lundi 24 juin

Dès 18h : marché vigneron / animation musicale "Indigok"
22h30 à 23h30 :
Feu de la Saint-Jean
23h30 : Fin de la fête

***Avertissement** : toute manifestation taurine comporte une part de risque. Pour votre sécurité, merci de rester derrière les barrières ou sur les gradins.*
En cas contraire, votre responsabilité est engagée.
Les enfants, qui doivent être accompagnés, restent sous la responsabilité des parents.

+ Questions/Réponses +

Dans chaque numéro du Védazine, l'équipe municipale répond à vos questions.

Numéros utiles

Accueil de la mairie **04 67 07 83 00**
Secrétariat du maire et des élus
04 67 07 83 01

Police municipale **04 67 47 47 33**

Chai du Terral **04 67 82 02 34**
Ecole de musique **04 67 85 65 52**
Ecole d'arts plastiques **04 67 85 65 52**
Médiathèque Jules Verne
04 67 15 47 57
Maison des associations **04 67 82 36 20**

Centre communal d'action sociale (CCAS)
04 67 07 83 04

Centre jeunesse **04 99 52 78 75**
Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE)
04 67 50 28 16
Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) **04 99 52 20 62**
Service des affaires scolaires
04 67 07 83 16
Maison de la petite enfance
04 67 27 78 02
Relais d'assistantes maternelles
04 67 42 76 88
Lieu d'accueil enfants-parents
04 67 42 76 88

Services techniques **04 67 42 77 16**
Urbanisme **04 99 54 98 60**
Point Propreté (déchetterie)
04 67 07 34 25

Montpellier Méditerranée Métropole
04 67 13 60 00

Q. J'ai lu dans le Midi Libre que le projet de Programme Local de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole préconisait 36% de logements sociaux de 2019 à 2024, c'est un chiffre énorme pour notre Commune ?

R. Lors du conseil municipal du 20 mars, la Commune a émis un avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Montpellier Méditerranée Métropole pour la période 2019-2024. L'élaboration d'un PLH répond à la nécessité de définir et de mettre en oeuvre **une politique locale de l'habitat** cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de son territoire. Pour élaborer le PLH, la commune a été associée via des groupes de travail.
Concernant Saint Jean de Védas, je rappelle que **les objectifs du PLH 2013-2018 ont été atteints**, tant en production de logements qu'en part de logements sociaux.
Le PLH 2019-2024 préconise **la production de 190 à 210 logements par an** sur la commune avec 36% minimum de logements locatifs sociaux. Sur cette période, la commune sera en capacité de répondre aux objectifs de production de logements en nombre attendu, mais pas en pourcentage.

Isabelle Guiraud,
Maire de Saint Jean de Védas
Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

Q. À ma grande stupéfaction, on ne peut plus utiliser de pesticide depuis le 1er janvier 2019 ?

R. En effet, pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques évolue.
Depuis le 1er janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit **une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse** pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur. Vous pouvez retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site internet jardiner-autrement.fr.
Sachez également que les bidons, bouteilles, flacons, sprays et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchèterie ou en un point de collecte temporaire.
Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations !

Daniel Scialom,
Conseiller municipal délégué
aux bâtiments communaux, espaces verts et logistique

Les questions sont formulées par la rédaction et résument les propos.

Védazine. *journal municipal de la Ville de Saint Jean de Védas / mai - juin 2019*
Directeur de la publication : *Isabelle Guiraud, maire /* ***Responsable de la rédaction :*** *Sofia Kadi /* ***Crédits photos :*** *sauf mention contraire, service communication /* ***Édition :*** *Eurocompo /* ***Commercialisation :*** *Philippe Bentolila / 06 50 00 81 00 /* ***Mise en page :*** *Noir & Blanc /* ***Maquette :*** *Le Magazine / Publication bimestrielle* ***Mairie de Saint Jean de Védas*** *4, rue de la Mairie, 34430 Saint Jean de Védas / www.saintjeandevedas.fr*

GROUPE MAJORITAIRE

Saint Jean a pesé sur le COM

D'ici quelques mois, les travaux de réalisation du Contournement Ouest de Montpellier vont commencer. Enfin !

Après plusieurs années d'incertitudes, ce dossier capital pour notre commune se concrétise. Il permettra d'assurer dans de bien meilleures conditions le passage du trafic de transit venant du Nord chaque jour.
La municipalité a insisté auprès de l'Etat, maître d'ouvrage, pour que les travaux soient réalisés selon un phasage conforme à nos besoins. Nous avons été entendus ; voici donc le calendrier :

1. Aménagement de l'actuel rond-point M. Gennevaux + bretelle d'accès sud D612/A709 (la Lauze)
2. Aménagement de l'actuel rond-point du Rieucoulon
3. Aménagement des voies et voies latérales entre le Rieucoulon et l'A709
4. Création de l'échangeur sud COM/A709
5. Aménagement des voies entre Gennevaux et Rieucoulon
6. Aménagement de la section entre Gennevaux et Juvignac

Le début des travaux est fixé pour début 2020. L'Etat maintient un objectif de livraison de l'ouvrage à 2025. Le coût total des travaux est de 272 M€.
Parallèlement, la métropole engage la réalisation de la ligne 5 de tramway qui se concrétisera selon un calendrier similaire pour un coût de 450 M€.

Vous le voyez, des solutions d'envergure vont être mises en œuvre pour améliorer la problématique du trafic automobile sur Saint Jean de Védas. La municipalité est pleinement associée à ces projets et fait valoir nos intérêts avec efficacité auprès des différentes institutions.

OPPOSITION

– – – – –

Dès 2014 nous avions annoncé et dénoncé les problèmes de circulation que la commune allait connaître avec le bouleversement de l'urbanisme et la suppression du péage de St Jean. Aujourd'hui nous payons l'immobilisme !

Philippe Carabasse

– – – – –

Texte non parvenu

Alain Delon

– – – – –

Texte non parvenu

Catherine Escrig

– – – – –

Trop de circulation

Le boom démographique de notre commune & celui de l'ouest nous asphyxient de plus en plus. Les choses doivent changer dès aujourd'hui. Exemple: déplaçons la barrière de l'autoroute. francoisrio.fr

Véronique Fabry

– – – – –

Travaux

De nombreuses rues en rénovation en même temps, des milliers de voitures qui traversent Saint-Jean, nous voilà tous bloqués. Maintenant rentrer et sortir de chez soi est compliqué et dangereux. francoisrio.fr

François Rio

– – – – –

Texte non parvenu

Marie-Line Salomon

– – – – –

Texte non parvenu

Philippe Vernay